

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0793

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0793**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association de solidarité et d'entraide métouienne (ASEM) pour son action d'urgence en Tunisie dans le cadre de la crise sanitaire

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 sévit depuis de nombreux mois en Tunisie et l'épidémie a connu un pic aigu en juillet 2021. Pour de nombreux tunisiens contraints au confinement, sans activité possible et donc sans revenu, cette crise est devenue, également, une crise humanitaire, économique et sociale.

La communauté tunisienne de la Métropole de Lyon s'est fortement mobilisée l'été dernier pour acheminer au plus vite du matériel médical et d'hygiène. D'autres acteurs du territoire agissent aujourd'hui sur les conséquences de cette crise, pour venir en aide aux plus démunis.

Parmi eux figure l'ASEM, créée en 1983 à Vaulx-en-Velin. Cette association a pour vocation habituelle de mener des actions à caractère éducatif, culturel et sportif sur le territoire de la Métropole et de maintenir des liens de solidarité et d'entraide avec la Ville de Métouia, située dans le gouvernorat de Gabès.

Depuis le début de la crise, l'ASEM a initié un programme d'aide d'urgence auprès des habitants de Métouia. Cette action a fait l'objet d'un 1^{er} soutien de la Métropole en 2020 à hauteur de 10 000 €, au titre de ses différentes mesures d'urgence en lien avec la crise de la Covid-19, par arrêté n° 2020-06-16-R-0434 du 16 juin 2020.

Pour contribuer à faire face à la situation sanitaire et humanitaire qui s'est dégradée en 2021, l'association a conçu un nouveau programme d'aide d'urgence, qui est en cours de réalisation. Ce programme comprend plusieurs actions complémentaires :

- l'achat de matériel et d'équipements médicaux pour les hôpitaux, dispensaires et personnels soignants de la région,
- le soutien logistique et en matériels auprès des associations locales mobilisées dans la lutte contre la Covid-19,
- l'acheminement de produits alimentaires de première nécessité aux familles fragilisées par le confinement et la perte de revenus.

Ce programme est réalisé en coordination avec d'autres associations françaises, chaque partie étant autonome dans la réalisation de son projet.

Il est donc proposé au Conseil de s'associer à cette mobilisation solidaire en faveur de la Tunisie et de procéder à l'attribution d'une aide d'urgence de 10 000 € au profit de l'ASEM, en appui à son action d'urgence en Tunisie.

L'aide financière de la Métropole permettra à l'ASEM de renforcer sa capacité d'acheminement et de logistique.

Le versement de cette subvention interviendra en une fois, sur la base de la présente délibération rendue exécutoire.

Cette décision est proposée sur la base de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire, dans le respect des engagements internationaux de la France ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'ASEM, dans le cadre de son programme d'aide d'urgence en Tunisie.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270337-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
